

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2024

---

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Retiré

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CE3598

présenté par  
M. Potier et les membres du groupe Socialistes et apparentés  
à l'amendement n° CE|3404 de M. Lecamp

-----

### ARTICLE 8

Compléter le second alinéa par la phrase :

« Tous les deux ans, le Gouvernement présente au Parlement une évaluation qui dresse un état des lieux des exploitations agricoles en France ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à assurer une évaluation régulière des objectifs fixés en matière d'exploitations agricoles.

Il apparaît indispensable de mettre en place les moyens de contrôle et de suivi des objectifs fixés par le législateur afin de répondre dans la durée aux enjeux de la souveraineté alimentaire et des transitions agroécologique et climatique en agriculture et assurer le renouvellement des générations d'actifs.

De telle sorte que les politiques publiques agricoles pourront faire l'objet d'ajustement si les objectifs ne sont pas tenus.